



**ESPACE DANIEL SORANO**  
**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 21 DECEMBRE 2023**

Sont présents : 39

Sont représentés : 49

Mme Nicole BONAVENTURE, Présidente, déclare la séance ouverte.

Mme la Présidente remercie Mme Annick VOISIN, maire-adjoint à la culture, les élus, les membres du Conseil d'Administration, du Bureau et les adhérents pour leur présence qui témoigne de leur attachement à cette maison et de leur engagement à soutenir les actions de l'association.

Mme Nicole BONAVENTURE salue la présence de Madame Armelle ABRY, Commissaire aux Comptes du Cabinet BDO France.

En préambule, Mme Nicole BONAVENTURE rappelle que l'Assemblée Générale est un moment important : il permet d'informer les membres de la situation de l'association et de rendre compte des actions entreprises et des résultats obtenus pour la saison 2022-2023.

2022-2023 a été marquée par l'absence prolongée du directeur et son licenciement ainsi que par le recrutement de la nouvelle directrice, Célia BACCHINI qui a pris ses fonctions le 4 septembre 2023.

**ORDRE DU JOUR :**

**1- Approbation du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 décembre 2022**

Ce Procès-Verbal est porté aux voix pour validation.

→ Il est adopté à l'unanimité.

**2- Rapport moral de l'exercice 2022-2023**

La lecture est faite par Mme Nicole BONAVENTURE et soumis à un vote d'approbation.

→ Sans remarque particulière, il est adopté à l'unanimité.

**3- Rapport d'activités de l'exercice 2022-2023**

La lecture est faite par Mme Célia BACCHINI et soumis au vote pour approbation.

→ Sans remarque particulière, il est adopté à l'unanimité.

#### **4- Rapport financier de l'exercice 2022-2023**

M. Gilles ROSSIGNOL, trésorier, présente le rapport financier de l'exercice 2022-2023.

Pour mémoire, le budget prévisionnel 2022-2023 a été présenté pour un montant de 1 137 K€ en charges et 1 016 K€ en produits. Le déficit prévisionnel de 121 K€ euros étant comblé par l'excédent cumulé des années précédentes pour équilibrer le Budget Prévisionnel 2022-2023.

Qu'en a-t-il été du réalisé ?

Pour plus de clarté, les chiffres du réalisé 2022-2023 seront comparés à ceux de l'exercice précédent, c'est-à-dire 2021-2022

##### **Les produits :**

Ils sont en très légère augmentation passant de 1 003 K€ à 1 011 K€ soit 0.8% et ceci malgré 2 facteurs défavorables :

- Une diminution significative de la subvention municipale de 425 à 400 K€ soit 25 K€,
- La fin du fond de solidarité COVID.

A contrario, les recettes du foyer et les locations de salles internes sont en progression de 30 K€ d'un exercice sur l'autre.

##### **Les charges :**

Elles ont augmenté significativement, de 147 K€, soit 14 % puisqu'elles sont passées de 1 054 K€ à 1 201 K€. Ce fort dérapage est directement lié à des causes conjoncturelles :

- L'arrêt de la prime d'activité partielle,
- Le départ en retraite d'un animateur salarié,
- Le licenciement du directeur (à noter une provision pour risque lié à ce licenciement de 45 K€).

L'ensemble de ces 3 postes s'élève à 158 K€ soit 11 K€ de plus que l'augmentation totale des charges

Au final, le **déficit de l'exercice 2022-2023 est de 179 K€**. Il faut noter que, sans les glissements indiqués ci-dessus, la trajectoire financière prévue en début d'exercice aurait été suivie et même très certainement améliorée.

Les fonds propres diminuent à due concurrence et ne sont plus que de 43 K€ au 30 juin 2023.

Le résultat négatif de l'exercice 2022-2023 est affecté au report à nouveau.

→ Sans remarque particulière, il est adopté à l'unanimité.

Le Commissaire aux Comptes, Mme Armelle ABRY donne lecture de son rapport et de son rapport spécial. Ils sont soumis à un vote d'approbation.

→ L'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 juin 2023 est adoptée à l'unanimité.

#### **5- Présentation du Budget Prévisionnel 2023-2024**

Mme Célia BACCHINI présente le Budget Prévisionnel et informe l'assemblée que le résultat prévisionnel pour la saison 2023-2024 est déficitaire de -81k€. Elle ajoute que l'évolution par rapport à la saison 2022-2023 est favorable, le résultat prévisionnel de l'exercice 2023-2024 est encore trop largement déficitaire.

Mme Célia BACCHINI précise les points ci-dessous :

- Le total des recettes 2023-2024 est évalué à 1 055K€.
  - Les recettes propres représentent 58% de la totalité des produits attendus et les subventions 42%.
  - Alors que la Ville de Vincennes a augmenté de 30K€ la subvention de fonctionnement pour l'année 2024 (soit une augmentation de 7,5%), les recettes ont perdu la part des inscriptions aux ateliers qui étaient animés jusqu'en juin dernier par Alain MEYER.
  
- Le total des dépenses est estimé à 1 136K€.
  - Les dépenses de personnel s'élèvent à 730K€ (dont 562K€ pour le siège, 139 K€ pour les animateurs-techniciens et 29K€ pour les intermittents) et représentent 65% de la totalité des charges.
  - Les dépenses de fonctionnement s'élèvent quant à elles 381K€. Trois lignes représentent à elles seules 55% des coûts de fonctionnement : entretien des locaux (27%), achat / rétrocession de concerts (18,5%) et communication (10%). Les autres postes représentant chacun de 2 à 8% de l'enveloppe des 381k€.
  - Il est précisé que les prestations incontournables pour le lieu, assurées par certains fournisseurs (entretien des locaux par exemple) ont subi, du fait de l'inflation, des hausses significatives qui affectent le budget des dépenses.

#### **6- Election de 6 administrateurs pour 3 ans**

Mme la Présidente rappelle que conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration sont renouvelables par tiers chaque année pour le deuxième collège.

Elle précise qu'il y a 5 membres sortants (Mme BRUGIERE, Mme CORDONNIER, M. ROSSIGNOL, M. DE VINZELLES et M. LOYAL) et une démission (Mme CHEVALIER) : 6 postes sont à pourvoir.

Suite à l'appel à candidature, 7 candidats se sont présentés : 4 membres sortants (Mme BRUGIERE, Mme CORDONNIER, M. ROSSIGNOL et M. DE VINZELLES) et 3 nouvelles candidatures (Mme DEYHERASSARY, M. VAILLANT et Mme VANHOVE).

Mme Nicole BONAVENTURE rappelle aux membres de l'assemblée que le Conseil d'administration détermine, entre-autres, les orientations générales de l'association (comme indiqué dans les statuts - page 5, article 11).

Par conséquent, les candidats, ici présents, tous adhérents de l'association dans toute sa diversité veilleront, à débattre, à voter pour le bon fonctionnement de l'Espace Daniel SORANO et à défendre l'intérêt commun ainsi que les valeurs qu'elle représente.

Le vote est effectué à bulletin secret.

Sont élus :

- Mme BRUGIERE (63 voix)
- Mme CORDONNEIR (85 voix)
- Mme DEYHERASSARY (81 voix)

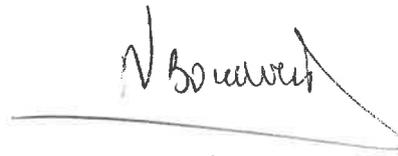
- M. ROSSIGNOL (87 voix)
- M. VAILLANT (86 voix)
- M. DE VINZELLES (87 voix)

Mme BONAVENTURE adresse ses félicitations et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil d'Administration.

La Présidente clôt la séance à 21h15.

Pour l'espace Daniel SORANO,  
La Présidente :

Nicole BONAVENTURE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N Bonaventure', is written over a horizontal line. The signature is cursive and somewhat stylized.